Image not found or type unknown

Pas l'obligation de faire les 20h de conduite

Par **ericluki**, le **07/01/2013** à **15:27**

Bonjour je suis Congolais (République démocratique du Congo, mon permis de conduire n'étant pas valable ici je me suis inscrit à une auto-école. Je viens d'avoir mon code et le moniteur m'a dit de faire au moins 20H de conduite (sans jamais avoir conduit avec lui). Or la préfecture m'a dit que je n'étais pas obligé et qu'il n'existait pas de papier à donner à mon moniteur (il en aurait besoin pour ses impôts). De plus il n'a soi disant pas le temps de téléphoner à la préfecture.

J'aimerais savoir s'il existe un texte de loi que je pourrais lui fournir.
Merci d'avance

Eric

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés